

# Règlement de tarification (RT)

Annexe aux Statuts SWL

## 1. Cotisations annuelles

Catégorie	Type	Effectif	Frais de dossier
A	Micro entreprise	1 à 9 employés	CHF 50.–
B	Petite entreprise	10 à 49 employés	CHF 100.–
C	Moyenne entreprise	50 à 249 employés	CHF 150.–
D	Grande entreprise	+250 employés	CHF 200.–

## 2. Taxe d'utilisation & frais de dossier

Chiffre d'affaires brut	Taxe d'usage du Label	Frais de dossier
CHF 0 à 0.5 Mio	CHF 150.–	CHF 50.–
CHF 0.5 à 1 Mio	CHF 300.–	CHF 100.–
CHF 1 à 5 Mio	CHF 450.–	CHF 150.–
CHF 5 à 10 Mio	CHF 600.–	CHF 200.–
CHF 10 à 50 Mio	CHF 750.–	CHF 400.–
CHF 50 à 100 Mio	CHF 1'000.–	CHF 800.–
CHF +100 Mio	Selon accord <sup>1</sup>	Selon accord <sup>2</sup>

<sup>1</sup> minimum CHF 1'200.–

<sup>2</sup> minimum CHF 1'600.–

## 3. Formations

Réf.	Libellé	Montant
A1	Recruter de manière responsable en suisse	CHF 750.–
A2	Comprendre le marché du travail suisse	CHF 450.–
A3	Éthique et responsabilité dans le recrutement	CHF 850.–
B4	Valoriser les compétences des +50v	CHF 700.–
B5	Gestion de la diversité générationnelle	CHF 450.–
B6	Maintenir l'employabilité et la santé des +50	CHF 950.–
C7	Prévenir le mobbing et promouvoir un climat sain	CHF 900.–
C8	Leadership éthique et gestion humaine	CHF 950.–
C9	Médiation et communication sociale en entreprise	CHF 550.–
D10	L'impact social de l'entreprise suisse	CHF 600.–
D11	Image, marque employeur et labélisation	CHF 600.–
D12	Inclusion, respect et cohésion : construire une culture d'entreprise responsable	CHF 850.–

Les formations SWL sont organisées en fonction des disponibilités et ne sont dispensées qu'une fois la capacité minimale de participants atteinte. Elles sont ouvertes à toutes les entreprises labellisées ainsi qu'aux structures ou personnes externes.

Les membres et entreprises labellisées bénéficient d'un rabais préférentiel de 20% sur le tarif indiqué. Un accord sur le prix est envisageable lorsque les formations sont dispensées directement en entreprise.

## 4. Informations générales

### Offre de lancement exclusive

Pour célébrer la création de Swiss Workers Label ®, bénéficiez d'un rabais intégral de 50% sur :

La taxe d'usage du-des label-s     Les frais d'ouverture du dossier     La cotisation annuelle pour l'année 2026

Valable jusqu'au 31 décembre 2025 à 23h59

Offre non-renouvelable qui s'applique uniquement aux nouvelles adhésions validées avant la date limite.

Exonération de la TVA selon l'article 144 OTVA.

Les montants sont exprimés en CHF.

Les débours, frais divers ne bénéficient en aucun cas de rabais et sont dus entièrement.

Un forfait peut être mis en place selon les cas et selon l'appréciation de SWL.

Toute prestation ne figurant pas dans règlement fera l'objet d'une fixation de prix libre par SWL.

L'entrée en vigueur et l'application de ce règlement est fixée selon la date d'établissement inscrite en bas à droite du présent document.

Ne sont pas inclus : toute prestation sortant du cadre défini par les Statuts et les CGV.

Les montants sont valables pour une année civile complète.

Aucun prorata temporis n'est appliqué si le paiement intervient en cours ou fin d'année. Il est toutefois possible de régler à l'avance pour l'année suivante ; le droit d'usage du label ne devient effectif que pour l'année durant laquelle la cotisation est en vigueur.

Le droit de faire usage de la certification Swiss Workers Label au symbole emblématique du bouclier d'Helvetia est acquis par le biais d'une conclusion de contrat.

Swiss Workers Label se réserve le droit de réviser le présent Règlement de tarification à tout moment.

**Swiss Workers Label**  
Comité directeur